

Direction Administration et Ressources
ALM

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

Le quinze juillet deux mille vingt, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président sortant, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du neuf juillet deux mille vingt et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n°C.20.05 à n°C.20.06) de Monsieur Jean-Claude CHAMIGNON (délibération n°C.20.07 et C.20.08) membre le plus âgé, et de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, président élu (délibération n°C.20.09 à C.20.26) au Parc des Expositions de Moulins Communauté à AVERMES, commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS					
COMMUNES	NOM Prénom	COMMUNES	NOM Prénom		
AUBIGNY	RICHET Etienne	MOULINS	PÉRISSOL Pierre-André, BOISMENU Philippe, CARPENTIER Julien, CORTEGGIANI Camille (jusqu'à la délibération n°C.20.08), D'ANDLAU Jean (jusqu'à la délibération n°C.20.18), de BREUVAND Cécile, FIKRY Marwane, GEFFRAY Mathieu, LEPRINCE Eugénie, LUCOT Yannick, MARTIN Bernadette (jusqu'à la délibération n°C.20.22), NAVEAU Céline (jusqu'à la délibération n°C.20.08), TABUTIN Nicole, CHARMANT Annie, JACQUET Damien, LUNTE Stefan, MONNET Yannick, ROBERT Emilie		
AUROUER	BORDE Alain				
AVERMES	DENIZOT Alain, ALBOUY Jean-Luc, HUGUET Eliane, RIBIER Véronique				
BAGNEUX	BARRE Jean-Damien				
BESSAY-SUR-ALLIER	LAROCHE Jean-Michel				
BESSON	VERDIER Frédéric				
BRESNAY	CHERVIER Alain				
BRESSOLLES	MARTIN René				
CHAPEAU	BRENON Pierre			NEUILLY-le-REAL	BAUDOIN Hervé
CHÂTEAU SUR ALLIER	MOSNIER Jean-Luc			NEURE	CHAMIGNON Jean-Claude
CHEMILLY	SIRET Josiane	NEUVY	AURAMBOUT-SOULIER Martine		
CHEVAGNES	CHARRIER Philippe	PARAY-LE-FRESIL	MARION Odile		
CHEZY	FAIVRE-DUBOZ Xavier	POUZY-MESANGY	VIRLOGEUX Alain		
COULANDON	GRIFFET Jean-Michel	SAINT ENNEMOND	PEROT-CLAVEL Lydie		
COUZON	De CONTENSON Christophe	SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY	BRUNOL Norbert		
DORNES	GAUTHIER Jean-Luc	SAINT-MARTIN-DES-LAIS	BRUNOT Jean-Marc		
GANNAY-SUR-LOIRE	BEL Stéphanie	SAINT-PARIZE-EN-VIRY	JAYOT Bastien		
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	LAMOUCHE Joël	SOUVIGNY	BARBARIN Michel		
GENNETINES	PRUGNAUD Noël	THIEL-SUR-ACOLIN	MARCHAND Daniel		
GOUISE	DELIGEARD Annick	TOULON-sur-ALLIER	MARGELIDON Guillaume		
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	BARILLET Carine	TREVOL	JACQUARD Marie-Thérèse		
LE VEURDRE	FLAMAND Denis	VILLENEUVE-sur-ALLIER	DESFORGES-DESAMIN Dominique		
LIMOISE	THIERIOT Danièle	YZEURE	PERRIN Pascal, BOURGEOT Jean-Michel, CHANY Yves, GARAPON Marie-Luce, KEBOUR Anne, LABONNE Jérôme, LARRIERE-SEYS François, LASMAYOUS Isabelle, MAURICE Aline, NANCEY Bruno, PLANCHE Laëticia, DEVAUX Guillaume, BARRETO Maria		
LURCY-LEVIS	COMBÉMOREL Patrick				
	LAFORET Véronique				
LUSIGNY	JARDIN André				
MARIGNY	PRUGNEAU Philippe				
MONTBEUGNY	CHARMETANT Guy				
MONTILLY	TOURET Philippe				

ONT DONNE POUVOIR :

Johnny KARI à Cécile De BREUVAND ; Nathalie MARTINS à Julien CARPENTIER ;

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Céline NAVEAU à Philippe BOISMENU à partir de la délibération n°C.20.09 ; Camille CORTEGGIANI à Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.20.09 ; Yannick LUCOT à Marwane FIKRY à partir de la délibération n°C.20.14 ; Jean d'ANDLAU à Bernadette MARTIN à partir de la délibération n°C.20.18 et jusqu'à la délibération n°C.20.22 ; Bernadette MARTIN à Mathieu GEFFRAY à partir de la délibération n°C.20.23

ETAIENT EXCUSES :

Jean d'Andlau à partir de la délibération n°C.20.23

SECRETAIRE DE SEANCE :

Eugénie LEPRINCE

– ADMINISTRATION GENERALE :

C.20.05 Installation des conseillers communautaires

Le rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Prend** acte de l'installation des nouveaux conseillers communautaires suite au renouvellement général des conseils

Les conseillers communautaires sont immédiatement déclarés installés dans leurs fonctions.

C.20.07 Lieux des réunions du conseil communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la tenue de la présente réunion du conseil communautaire au sein du parc des Isles à Avermes
- **D'approuver** le fait que les prochaines séances du conseil communautaire se tiendront en priorité dans une salle située sur le territoire de la Ville de Moulines, ville siège de Moulines Communauté à savoir la salle des fêtes ou l'espace Villars ou la Maison du temps libre ou autre, à défaut au parc des Isles à Avermes ou dans toute autre salle d'une commune membre de Moulines Communauté qui réunit les conditions nécessaires au bon déroulement des réunions du conseil communautaire.

C.20.08 Election du Président

Monsieur Jean-Claude CHAMIGNON, conseiller communautaire le plus âgé, lance l'appel à la candidature pour la fonction de Président,

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Pierre-André PERISSOL
- Monsieur Christophe DE CONTENSON

Considérant que chaque conseiller communautaire est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Il apparaît les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 79

Nombre de Conseillers Communautaires n'ayant pas pris part au vote : 8

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 71

Nombre de bulletins : 71

Nombre d'enveloppes vides : 0

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Monsieur Pierre-André PERISSOL a obtenu 45 voix.

Monsieur Christophe De CONTENSON a obtenu 25 voix

Monsieur Pierre-André PERISSOL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

C.20.06 Préparation des opérations de vote - Autorisation de l'utilisation de boitiers électroniques

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le recours à un système de vote avec boitiers électroniques pour les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 à compter de la délibération n°C.20.09

C.20.09 Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Fixe** à 12 le nombre de Vice-présidents pour Moulins Communauté,
- **Fixe** à 9 le nombre de conseillers communautaires autres membres du Bureau de Moulins Communauté

C.20.10 Election des vice-présidents

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection des 12 Vice-Présidents et fait appel à candidature,

Considérant les candidatures suivantes pour chacune des 12 vice-présidences :

1^{ère} vice-présidence	Annick DELIGEARD
2^e vice-présidence	Jean-Michel LAROCHE
3^e vice-présidence	Nicole TABUTIN
4^e vice-présidence	Noël PRUGNAUD
5^e vice-présidence	Isabelle LASMAYOUS
6^e vice-présidence	Philippe BOISMENU
7^e vice-présidence	Marie-Thérèse JACQUARD
8^e vice-présidence	Joël LAMOUCHE
9^e vice-présidence	Jean-Luc ALBOUY
10^e vice-présidence	Frédéric VERDIER
11^e vice-présidence	Jean-Michel BOURGEOT
12^e vice-présidence	Michel BARBARIN

Considérant que le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, l'utilisation de boitiers électroniques pour les opérations de vote des vice-présidents et des autres membres du bureau selon la configuration « scrutin secret ».

A l'issue des opérations de vote à l'aide des boitiers électroniques, le dépouillement électronique fait apparaître, au premier tour de scrutin, les résultats suivants :

Election du 1^{er} vice-président

Une candidature est déclarée : Mme DELIGEARD Annick

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	72
f. Majorité absolue	37

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe de CONTENSON	1	un
Annick DELIGEARD	71	Soixante et onze

Mme DELIGEARD Annick, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Première Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du deuxième vice-président :

Une candidature est déclarée : M LAROCHE Jean-Michel

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	0
b. Nombre de vote électroniques validés	79
c. Nombre de suffrages blancs nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	75
f. Majorité absolue	38

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENIZOT Alain	1	Un
LAROCHE Jean-Michel	74	Soixante-quatorze

M Jean-Michel LAROCHE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du troisième vice-président :

Une candidature est déclarée : Mme TABUTIN Nicole

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	3
b. Nombre de vote électroniques validés	76
c. Nombre de suffrages nuls	5
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	64
f. Majorité absolue	33

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TABUTIN Nicole	63	Soixante-trois
THIERIOT Danièle	1	Un

Mme TABUTIN Nicole, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Troisième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du quatrième vice-président :

Une candidature est déclarée : M PRUGNAUD Noël

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	
b. Nombre de vote électroniques validés	79
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	73
f. Majorité absolue	37

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AURAMBOUT-SOULIER Martine	1	Un
DENIZOT Alain	1	Un
LAMOUCHE Joël	1	Un
PRUGNAUD Noël	70	Soixante-dix

M Noël PRUGNAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du cinquième vice-président :

Une candidature est déclarée : Mme LASMAYOUS Isabelle

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	1

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	70
f. Majorité absolue	36

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LASMAYOUS Isabelle	70	Soixante-dix

Mme LASMAYOUS Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Cinquième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du sixième vice-président :

Une candidature est déclarée : M BOISMENU Philippe

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	2
b. Nombre de vote électroniques validés	77
c. Nombre de suffrages nuls	5
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	66
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOISMENU Philippe	65	Soixante-cinq
DENIZOT Alain	1	Un

M Philippe BOISMENU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Sixième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du septième vice-président :

Une candidature est déclarée : Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	2
b. Nombre de vote électroniques validés	77
c. Nombre de suffrages nuls	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	68
f. Majorité absolue	35

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

(dans l'ordre alphabétique)		
AURAMBOUT-SOULIER Martine	1	un
JACQUARD Marie-Thérèse	67	Soixante-sept

Mme JACQUARD Marie-Thérèse, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Septième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du huitième vice-président :

Une candidature est déclarée : M LAMOUCHE Joël

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	2
b. Nombre de vote électroniques validés	77
c. Nombre de suffrages nuls	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	68
f. Majorité absolue	35

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BORDE Alain	1	Un
CHARRIER Philippe	1	Un
LAMOUCHE Joël	65	Soixante-Cinq
PERISSOL Pierre-André	1	Un

M LAMOUCHE Joël, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Huitième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du neuvième vice-président :

Une candidature est déclarée : M ALBOUY Jean-Luc

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	2
b. Nombre de vote électroniques validés	77
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	67
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBOUY Jean-Luc	63	Soixante-trois
DENIZOT Alain	1	Un
MARGELIDON Guillaume	1	Un
MARTIN René	1	Un

VERDIER Frédéric	1	Un
-------------------------	----------	-----------

M ALBOUY Jean-Luc, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du dixième vice-président :

Une candidature est déclarée : M VERDIER Frédéric

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	5
b. Nombre de vote électroniques validés	74
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	66
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBOUY Jean-Luc	1	Un
PLANCHE Laëtitia	2	deux
VERDIER Frédéric	63	Soixante-trois

M VERDIER Frédéric, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Dixième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du onzième vice-président :

Une candidature est déclarée : M BOURGEOT Jean-Michel

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	5
b. Nombre de vote électroniques validés	74
c. Nombre de suffrages nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	63
f. Majorité absolue	32

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURGEOT Jean-Michel	57	Cinquante-sept
CHARMETANT Guy	1	Un
De CONTENSON Christophe	2	Deux
DENIZOT Alain	1	un
VERDIER Frédéric	2	deux

M BOURGEOT Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Onzième Vice-Président et immédiatement installé.

Election du douzième vice-président :

Une candidature est déclarée : M BARBARIN Michel

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	4
b. Nombre de vote électroniques validés	75
c. Nombre de suffrages nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	71
f. Majorité absolue	36

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARBARIN Michel	69	Soixante-neuf
BOURGEOT Jean-Michel	1	un
De CONTENSON Christophe	1	un

M BARBARIN Michel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Onzième Vice-Président et immédiatement installé

C.20.11 Election des membres du bureau

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection de 9 autres membres du Bureau Communautaire et fait appel à candidature,

Considérant les candidatures pour chacun des 9 sièges d'autres membres du Bureau communautaire :

- René MARTIN
- Danièle THIERIOT
- André JARDIN
- Eliane HUGUET
- Yannick LUCOT
- Jérôme LABONNE
- Guillaume MARGELIDON
- Philippe TOURET
- Jean-Luc MOSNIER

Considérant que le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, l'utilisation de boîtiers électroniques pour les opérations de vote des vice-présidents et des autres membres du bureau selon la configuration « scrutin secret ».

A l'issue des opérations de vote à l'aide des boîtiers électroniques, le dépouillement électronique fait apparaître, au premier tour de scrutin, les résultats suivants :

Election du 1^{er} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M. MARTIN René

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	69
f. Majorité absolue	35

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARRIER Philippe	1	Un
MARTIN René	68	Soixante-huit

M. MARTIN René, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : Mme THIERIOT Danièle

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	2
b. Nombre de vote électroniques validés	77
c. Nombre de suffrages nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	73
f. Majorité absolue	37

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THIERIOT Danièle	73	Soixante-treize

Mme Danièle THIERIOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M JARDIN André

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	4
b. Nombre de vote électroniques validés	75
c. Nombre de suffrages nuls	6

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	59
f. Majorité absolue	30

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AURAMBOUT-SOULIER Martine	1	Un
BORDE Alain	1	Un
FAIVRE-DUBOZ Xavier	1	Un
JARDIN André	53	Cinquante-trois
MARCHAND Daniel	1	Un
PRUGNEAU Philippe	1	Un
THIERIOT Danièle	1	Un

M André JARDIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : Mme HUGUET Eliane

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	4
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	67
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BORDE Alain	1	Un
HUGUET Eliane	65	Soixante-cinq
MARCHAND Daniel	1	un

Mme Eliane HUGUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M LUCOT Yannick

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	3
b. Nombre de vote électroniques validés	76
c. Nombre de suffrages nuls	10
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7

e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	59
f. Majorité absolue	30

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRENON Pierre	1	Un
De CONTENSON Christophe	2	Deux
DENIZOT Alain	1	Un
LUCOT Yannick	55	Cinquante-cinq

M Yannick LUCOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Elections du 6^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M LABONNE Jérôme

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	67
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AURAMBOU-SOULIER Martine	1	Un
FAIVRE-DUBOZ Xavier	1	Un
JACQUET Damien	1	Un
LABONNE Jérôme	63	Soixante-trois
MARCHAND Daniel	1	Un

M Jérôme LABONNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Election du 7^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M MARGELIDON Guillaume

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	0
b. Nombre de vote électroniques validés	79
c. Nombre de suffrages nuls	2
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	75
f. Majorité absolue	38

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBOUY Jean-Luc	1	Un
CHERVIER Alain	1	Un
MARCHAND Daniel	1	Un
MARGELIDON Guillaume	72	Soixante douze

M Guillaume MARGELIDON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième autre membre du Bureau et immédiatement installé

Election du 8^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M TOURET Philippe

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	1
b. Nombre de vote électroniques validés	78
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	70
f. Majorité absolue	36

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRENON Pierre	1	Un
MARCHAND Daniel	1	Un
PRUGNAUD Noël	1	Un
TOURET Philippe	67	Soixante-sept

M Philippe TOURET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

Elections du 9^{ème} autre membre du bureau :

Une candidature est déclarée : M MOSNIER Jean-Luc

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	3
b. Nombre de vote électroniques validés	76
c. Nombre de suffrages nuls	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	66
f. Majorité absolue	34

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AURAMBOU-SOULIER Martine	1	Un
GEFFRAY Mathieu	1	Un

LUNTE Stefan	1	Un
MARCHAND Daniel	1	Un
MOSNIER Jean-Luc	61	Soixante et un
RICHET Etienne	1	Un

M Jean-Luc MOSNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième autre membre du Bureau et immédiatement installé.

C.20.12 Lecture de la charte de l'élu local

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la lecture de la charte de l'élu local remise par le Président à chaque conseiller communautaire et des dispositions du CGCT (section 3 du chapitre VI du titre 1^{er} du livre 2 de la 5^e partie).

C.20.13 Commissions thématiques : création et composition

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité absolue (72 VOIX POUR ; 1 VOIX CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ; 2 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote):

- De créer 9 Commissions thématiques dont la composition est fixée comme suit :

Commissions Thématiques	Nombre de membres
Transport et Mobilité	19
Assainissement, Eau, GEMAPI	14
Développement économique, commercial et Enseignement supérieur	20
Développement durable et Transition écologique	17
Finances, Administration générale, Politiques contractuelles et Personnel	22
Santé, Solidarité, Politique de la Ville	15
Aménagement, Ruralité, Urbanisme et Habitat	34
Attractivité du territoire, Tourisme, Pays d'art et d'histoire, Grands événements, patrimoine	21
Grands travaux, Equipements sportifs et culturels, Patrimoine	20

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de prendre lecture de la composition des commissions conformément au tableau annexé à la délibération.

C.20.14 Commission de délégation de service public (C.D.S.P.) : création et modalités de dépôt des listes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De créer** une commission de délégation de service public permanente
- **de déterminer** les conditions de dépôt de listes des candidats susceptibles de composer la commission de délégation de service public de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
 - les listes devront être déposées auprès du secrétariat général jusqu'à 16 heures la veille de la réunion du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

- Les listes pourront être déposées sous format papier au secrétariat général à l'Hôtel d'Agglomération ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
pole.juridique@agglo-moulins.fr

C.20.15 Commission d'appel d'offres permanente - création et fixation des modalités de dépôt des listes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité absolue (70 VOIX POUR ; 1 VOIX CONTRE ; 8 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote) :

- **de créer** une commission d'appel d'offres permanente,
- **De déterminer** les conditions de dépôt de listes des candidats susceptibles de composer la commission d'appel d'offres de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
 - les listes devront être déposées auprès du secrétariat général jusqu'à 16 heures la veille de la réunion du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
 - Les listes pourront être déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
pole.juridique@agglo-moulins.fr

C.20.16 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : création

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (4 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote) :

- **de créer** la Commission Intercommunale des Impôts Directs sur le périmètre de Moulins Communauté, pour la durée du mandat,
- **d'autoriser** M. le Président à solliciter les communes membres de Moulins Communauté afin qu'elles proposent des noms de personnes susceptibles de figurer sur la liste des membres potentiels, de la soumettre au Conseil Communautaire et de la transmettre à Madame l'Administratrice Générale des Finances publiques.

C.20.17 Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) : composition du conseil d'administration

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (76 VOIX POUR ; 1 VOIX CONTRE ; 2 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote) :

- **De fixer à 18** le nombre d'administrateurs du C.I.A.S. répartis comme suit :
 - 9 représentants du Conseil Communautaire
 - 9 représentants de la société civile nommés par le Président de Moulins Communauté conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles
- **De préciser** que les représentants du Conseil Communautaire seront élus au scrutin de liste
- **De charger** Monsieur le Président de procéder à la publicité préalable à la nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration du CIAS, conformément aux articles R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et de la famille, et à la nomination de ceux-ci par voie d'arrêté.

C.20.18 Désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du SICTOM NORD ALLIER

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (2 VOIX CONTRE) :

- de fixer la règle de répartition des sièges de délégués au comité syndical du SICTOM NORD ALLIER ainsi :

Strates de population des communes	Nombre de sièges attribués
Jusqu'à 750 habitants	1
De 751 à 1 500 habitants	2
Au-delà de 1 501 habitants	3
Pour Avernmes, Moulins, Yzeure	Attribution de 3 délégués par commune et répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

Soit la représentation suivante :

COMMUNES	Population	Membres titulaires	Membres suppléants
Moulins	19474	14	14
Yzeure	12905	10	10
Avernmes	3838	5	5
Lurcy-Lévis	1963	3	3
Souigny	1907	3	3
Lusigny	1729	3	3
Trévol	1692	3	3
Neuvy	1557	3	3
Neuilly-le-Réal	1458	2	2
Domes	1380	2	2
Bessay-sur-Allier	1393	2	2
Toulon-sur-Allier	1138	2	2
Thiel-sur-Acolin	1058	2	2
Villeneuve-sur-Allier	1043	2	2
Bressolles	1042	2	2
Besson	778	2	2
Montbeugny	693	1	1
Garnat-sur-Engièvre	688	1	1
Gennetines	681	1	1
Chevagnes	675	1	1
Coulandon	673	1	1
Saint-Ennemond	652	1	1
Chemilly	632	1	1
Montilly	531	1	1
Veudre	476	1	1
Arouër	412	1	1
Gannay-sur-Loire	405	1	1
Pouzy-Mésangy	392	1	1
Paray-le-Frésil	386	1	1
Bresnay	377	1	1
Saint-Léopardin-d'Augy	342	1	1
Bagneux	320	1	1
Couzon	278	1	1
Gouise	237	1	1
Chapeau	228	1	1
Chézy	218	1	1
Chapelle-aux-Chasses	210	1	1
Marigny	194	1	1
St Parize en Viry	182	1	1
Château-sur-Allier	181	1	1
Limoise	181	1	1
Neure	177	1	1
Aubigny	153	1	1

Saint-Martin-des-Lais	136	1	1
TOTAL		88	88

- **De procéder** à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

C.20.19 Désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein des syndicats pour la compétence eau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (2 VOIX CONTRE) :

- **De procéder** à la désignation de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Nord Allier
- **De procéder** à la désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIAEPA Sologne Bourbonnaise
- **De procéder** à la désignation de 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Rive Gauche
- **De procéder** à la désignation de 32 délégués titulaires et 32 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Sologne Bourbonnaise

C.20.20 Syndicat Départemental d'électricité (SDE) – Comité syndical : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (67 VOIX POUR ; 2 VOIX CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ; 1 conseiller communautaire ne prend pas part au vote):

- **de désigner** Frédéric VERDIER, Hervé BAUDOIN et René MARTIN en qualité de délégués titulaires pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité syndical du SDE 03,
- **de désigner** Michel BARBARIN, Eliane HUGUET et Johnny KARI en qualité de délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité syndical du SDE 03,

C.20.21 Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) - Composition - Désignation de représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (71 VOIX POUR ; 4 VOIX CONTRE ; 2 ABSTENTIONS ; 2 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote)

- **3 conseillers**, par ordre de priorité, pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial, en qualité de remplaçant de Monsieur le Président de Moulins Communauté au titre de remplaçant du président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation (point b susmentionné) :
 - Céline NAVEAU
 - Guillaume MARGELIDON
 - Pascal PERRIN
- **3 conseillers**, par ordre de priorité, pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial, en qualité de remplaçant de Monsieur le Président de Moulins Communauté au titre de remplaçant du président de l'EPCI mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale (point c susmentionné) :
 - Annick DELIGEARD
 - Noël PRUGNAUD
 - Eliane HUGUET

C.20.22 Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (66 VOIX POUR ; 8 VOIX CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ; 1 conseiller communautaire ne prend pas part au vote):

- **De donner délégation** au Président, pour la durée de son mandat, dans les domaines figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **De décider** que, conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-présidents,
- **De prendre acte** que, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire,
- **De prendre acte** que les décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Commande publique	<p>1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget</p> <p>2) Prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commandes et les conventions de mandat</p>
Finances	<p>1) Procéder dans les limites fixées par le budget à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, libellés en Euro ou en devise, à un taux effectif global (TEG) pouvant comporter un différé d'amortissement, destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.</p> <p>Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable • la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt • des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation • la possibilité d'allonger la durée du prêt • la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement • la faculté de modifier la devise <p>Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.</p> <p>Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dûs, et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les limites et conditions fixées ci-dessus.</p> <p>Décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,</p> <p>Procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats : <ul style="list-style-type: none"> • D'échange de taux d'intérêts (swap), • D'échanges de devises, • D'accord de taux futur (FRA), • De garanties de taux plafond (CAP), • De garanties de taux plancher (FLOOR), • De garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), • De terme contre terme (FORWARD/FORWARD), • D'options sur taux d'intérêt,

	<ul style="list-style-type: none"> • Et de toutes opérations sur taux d'intérêt (opérations de marché dérivées et opérations structurées). ○ les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser. ○ la durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés. ○ Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. ○ Les index de référence pourront être : <ul style="list-style-type: none"> • Le T4M, • Le TAM, • L'EONIA, • Le TMO, • Le TME, • L'EURIBOR, • Ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés, <p>2) Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires</p> <p>3) Procéder au remboursement des frais d'inscription à l'école de musique et à la rémunération d'intervenants dans le cadre d'activités en lien avec les grands équipements</p> <p>4) Accepter les dons et legs</p> <p>5) Approuver et signer les conventions de partenariat avec les associations subventionnées y compris les conventions d'objectifs dont l'incidence budgétaire totale est inférieure à 23 000 € ainsi que leurs avenants,</p> <p>6) Souscrire l'ouverture de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant de 3 000 000 €</p> <p>7) Prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État et passer à cet effet les actes nécessaires</p> <p>8) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant.</p> <p>9) D'approuver et signer les conventions de contribution volontaire avec le SICTOM NORD ALLIER</p> <p>10) De procéder à la restitution du versement transports</p>
<p>Contentieux</p>	<p>1) D'intenter au nom la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir au nom de la communauté d'agglomération dans les actions où elle y a intérêt, d'exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation ; Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la communauté d'agglomération (civil, pénal, administratif et tous les autres...) devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, Monsieur le Président est autorisé à ce titre, pour la durée de son mandat, à procéder à tout dépôt de plainte et à toute constitution de partie civile, devant toutes juridictions, juridictions d'instruction et juridictions de jugement, ou</p>

	<p>maisons de justice pour le compte de la communauté d'agglomération, dès lors que les intérêts de la communauté d'agglomération, ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause</p> <p>2) De désigner les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires</p> <p>3) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ou assimilés dans la limite de 50 000 €</p>
Patrimoine	<p>1) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres liées aux contrats d'assurances</p> <p>2) De décider la location du patrimoine mobilier et immobilier (bâti ou non bâti) de Moulins Communauté, y compris la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public et tout avenant, pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p>3) De décider la réforme et la cession l'aliénation des biens mobiliers y compris par mise aux enchères publiques jusqu'à 5 000 €</p> <p>4) De conclure des conventions relatives à la constitution, à l'acceptation ou à la renonciation de servitudes et la détermination, le cas échéant, des indemnités afférentes dans la limite des crédits inscrits,</p>
Habitat	<p>1) Sous réserve du vote des crédits au budget, attribution des aides aux logements aux propriétaires occupants et bailleurs dans le respect du règlement d'attribution et approbation des conventions de versement correspondantes</p>
Développement économique	<p>1) Sous réserve du vote des crédits au budget, attribution des aides attribuées au titre du fonds d'urgence de Moulins Communauté aux entreprises dans le respect du règlement d'attribution et approbation des conventions de versement correspondantes après validation du comité de pilotage</p>
Administration Générale	<p>1) D'autoriser, au nom de Moulins Communauté, l'adhésion dans divers organismes et associations, leur renouvellement et le paiement des cotisations lorsque les crédits sont inscrits au budget</p> <p>2) Établir, adopter, modifier ou supprimer les règlements intérieurs des différents équipements et services publics communautaires non délégués ainsi que le plan d'organisation de la surveillance et des Secours (P.O.S.S.) du centre aqualudique</p>

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

C.20.23 Convention de participation au fonds "Région Unie" pour le territoire de l'Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (73 VOIX POUR ; 2 VOIX CONTRE ; 3 ABSTENTIONS):

- **D'approuver** la convention de participation au fonds « Région Unie » pour le territoire de l'Allier jointe en annexe de la présente délibération
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'abonder**, au titre de Moulins Communauté, au fonds « Région Unie », à hauteur de 2€ par habitant soit 131 964 €.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

C.20.24 Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (72 VOIX POUR ; 2 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS):

- **D'approuver** la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon jointe en annexe de la présente délibération
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'abonder**, au titre de Moulins Communauté, au « Fonds d'urgence Moulins Communauté » à hauteur de 4€ par habitant soit 263 928€.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

C.20.25 Comité d'engagement du « Fonds d'urgence de Moulins Communauté » : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (67 VOIX POUR ; 6 VOIX CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ; 1 conseiller communautaire ne prend pas part au vote) :

- **de désigner** Eliane HUGUET, Patrick COMBEMOREL et Philippe BOISMENU en qualité de délégués titulaires pour représenter Moulins Communauté au sein du comité d'engagement du « Fonds d'urgence de Moulins Communauté »

– FINANCES :

C.20.26 TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) – Vote des taux 2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (71 VOIX POUR ; 5 VOIX CONTRE ; 1 ABSTENTION ; 1 conseiller communautaire ne prend pas part au vote) :

- **de voter**, conformément aux dispositions de l'article 1636 B undecies du CGI, comme ci-dessous les taux de TEOM 2020 établis à partir des taux cibles et correspondant à la 4^{ème} année du lissage, taux tenant compte de l'augmentation du produit attendu par le SICTOM Nord Allier.

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
VOTE DES TAUX 2020**

Communes	Zones	2020		
		Base imposable	Produit	Taux voté
Aubigny	C 0,5'	28 445	1 924	6,76%
	C 1'	65 470	5 094	7,78%
Aurouer	C 0,5	108 419	9 170	8,46%
	C 1	166 029	16 008	9,64%
Avermes	C 1	818 570	57 450	7,02%
	C 3	4 283 161	485 193	11,33%
Bagneux	C 0,5'	70 427	4 765	6,77%
	C 0,5	34 500	2 917	8,46%
	C 1	82 910	7 994	9,64%
Bessay sur Allier	C 1	1 101 184	95 441	8,67%
Besson	C 1'	201 446	14 576	7,24%
	C1	426 878	38 273	8,97%
Bresnay	C 1'	153 255	11 925	7,78%

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 15 juillet 2020

	C1	118 174	11 394	9,64%
Bressolles	C1'	17 400	1 180	6,78%
	C 1	1 040 363	87 396	8,40%
Chapeau	C 0,5'	73 407	4 967	6,77%
	C 1	87 665	8 452	9,64%
Chemilly	C1'	157 817	11 419	7,24%
	C 1	337 337	30 245	8,97%
Chézy	C 0,5	105 065	8 886	8,46%
	C 1	51 817	4 996	9,64%
Coulandon	C 1	525 907	45 581	8,67%
Gennetines	C 0,5	148 608	12 569	8,46%
	C 1	337 107	32 502	9,64%
Gouise	C 0,5'	69 854	4 725	6,76%
	C 1'	56 810	4 420	7,78%
	C 1	25 042	2 414	9,64%
Marigny	C 0,5'	8 390	568	6,77%
	C 1	158 841	15 315	9,64%
Montbeugny	C 1'	5 010	390	7,78%
	C 0,5	62 546	5 290	8,46%
	C 1	336 953	32 488	9,64%
Montilly	C 1'	367 835	28 621	7,78%
Moulins	C 3	20 943 193	2 276 274	10,87%
	C 4	6 005 359	709 468	11,81%
Neuilly le Réal	C 0,5'	46 773	2 847	6,09%
	C 1	1 236 690	107 185	8,67%
Neuvy	C 1	238 138	19 411	8,15%
	C 3	1 273 420	167 535	13,16%
Saint Ennemond	C 1	460 104	41 252	8,97%
Souvigny	C 0,5'	419 267	24 716	5,90%
	C 1'	79 077	5 361	6,78%
	C 1	7 935	667	8,40%
	C 2	1 274 583	133 370	10,46%
Toulon sur Allier	C 1	289 130	22 917	7,93%
	C 2	1 042 278	102 904	9,87%
Trévol	C 1	1 455 360	122 258	8,40%
Villeneuve sur Allier	C 0,5	66 451	5 052	7,60%
	C 1	245 573	21 284	8,67%
	C 2	503 994	54 410	10,80%
Yzeure	C 1	316 581	21 318	6,73%
	C 2	171 612	14 395	8,39%
	C 3	15 709 485	1 707 433	10,87%
Château-sur-Allier	C 0,5'	72 245	9 298	12,87%
	C 1	90 299	12 286	13,61%
Couzon	C 0,5'	55 157	5 212	9,45%
	C 1'	1 282	139	10,87%

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 15 juillet 2020

	C0,5	1 084	128	11,81%
	C1	166 415	22 417	13,47%
Limoise	C 0,5'	40 735	4 573	11,23%
	C 0,5	8 023	936	11,66%
	C 1	60 644	7 256	11,96%
Lurcy-Lévis	C 0,5'	479 499	41 653	8,69%
	C 0,5	61 407	5 602	9,12%
	C 1	1 285 274	121 166	9,43%
Neure	C 0,5	82 890	10 391	12,54%
	C 1	39 057	5 015	12,84%
Pouzy-Mesangy	C 0,5'	200 495	21 949	10,95%
	C 0,5	37 311	4 246	11,38%
	C 1	66 341	7 751	11,68%
Saint-Léopardin-D'augy	C 0,5'	73 047	6 902	9,45%
	C 0,5	16 904	1 997	11,81%
	C1	160 365	21 602	13,47%
Le Veudre	C 0,5'	32 103	2 874	8,95%
	C 0,5	22 083	2 073	9,39%
	C 1	442 358	42 862	9,69%
La Chapelle aux Chasses	C 0,5'	108 023	10 045	9,30%
	C1'	35 683	3 791	10,62%
Chevagnes	C 0,5'	50 552	4 135	8,18%
	C1'	9 725	919	9,45%
	C1	516 813	60 539	11,71%
	C2	24 187	3 529	14,59%
Gannay sur Loire	C 0,5'	79 147	7 017	8,87%
	C 0,5	8 581	951	11,09%
	C1	257 094	32 485	12,64%
Garnat sur Engièvre	C1'	208 185	21 233	10,20%
	C 1	300 674	37 992	12,64%
Lusigny	C1'	4 654	425	9,13%
	C 1	1 397 999	158 225	11,32%
Paray le Frésil	C 0,5'	34 032	3 145	9,24%
	C 0,5	1 492	172	11,55%
	C1	241 305	31 776	13,17%
Saint Martin des Lais	C 0,5'	90 117	8 327	9,24%
	C 1'	2 327	221	9,50%
Thiel sur Acolin	C1'	286 821	29 254	10,20%
	C 1	511 463	64 626	12,64%
Dornes	C 1	1 089 095	110 258	10,12%
Saint-Parize-en-Viry	C 1	82 044	12 443	15,17%

Des zones et des fréquences de collecte			
Zone C0,5	collecte 1 fois tous les 15 jours	Zone C0,5'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C1	collecte 1 fois par semaine	Zone C01'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C2	collecte 2 fois par semaine		
Zone C3	collecte 3 fois par semaine		
Zone C4	collecte 4 fois par semaine		